



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Céline RENAUD	

### Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

## **OBJET : PREAMBULE**

### **Soutien au peuple portugais**

Depuis plusieurs jours, le nord et le centre du Portugal, sont en proie à de gigantesques incendies. Les brasiers sont d'une rare violence et pas moins de 160 départs de feu ont été recensés rien que pour la journée de lundi 16 septembre. Dans la nuit de lundi à mardi, le sinistre n'a cessé de gagner du terrain, attisé par des vents violents et des dizaines de milliers d'hectares de végétation ont été brûlés.

Cette terrible catastrophe a fait 7 morts dont 3 pompiers et une cinquantaine de blessés. On dénombre également plus d'une soixantaine de personnes à reloger. Les axes routiers sont bloqués et notamment celui de la région de Braga dans laquelle se situe la ville de Guimarães, jumelée avec Dijon.

La Ville de Dijon souhaite manifester sa solidarité avec le Portugal et soutenir les initiatives dijonnaises visant à collecter des dons et à les acheminer auprès des populations dans le besoin. Elle s'associe ainsi à la communauté portugaise de la métropole réunie au sein de l'association Union Luso Française Européenne (ULFE) qui se mobilise pour l'envoi de vêtements, couvertures et médicaments à destination des plus démunis, en coordination avec la Croix Rouge portugaise.

C'est pourquoi il vous est proposé d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association ULFE.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association ULFE pour venir en aide à la population portugaise ;
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 9 PROCURATION(S)	